



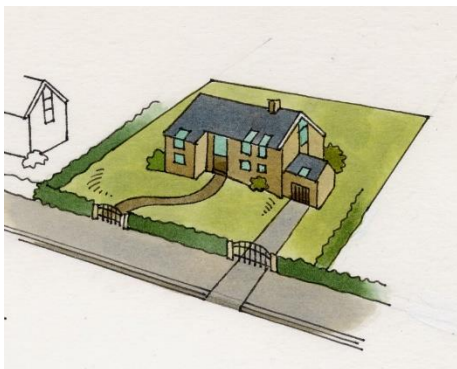
## 1. CONTEXTE

La pression urbanistique que nous connaissons sur le territoire avec son approche individualiste engendre souvent des effets pervers tels que la banalisation des espaces-rues\* et la perte de l'identité des paysages. De nouvelles habitations se développent soit en extension du noyau villageois soit en son sein mais souvent avec une forme étrangère à sa structure. De même, de grands ensembles agricoles se sont construits en rupture avec les caractéristiques de l'architecture traditionnelle de la région.

Aujourd'hui, l'espace dévolu à l'urbanisation se réduit et sa consommation doit être abordée de manière réfléchie. L'intérêt collectif se doit d'être privilégié par la préservation ou l'amélioration de la qualité de l'espace-rue\* : la construction fait partie d'un ensemble existant possédant sa propre cohérence; elle doit pouvoir participer à cette cohérence, voire la renforcer. Que l'on se trouve en cœur de village, ou à l'extérieur, en zone agricole, une implantation judicieuse des constructions engendrera des effets positifs tant au niveau du cadre de vie qu'au point de vue économique.

## 2. ENJEU PAYSAGER

L'utilisation parcimonieuse du sol sur base d'une implantation respectueuse de la structure villageoise (en cœur de village) ou de la silhouette villageoise (en limite du village) doit permettre de maintenir l'intégrité des paysages et au-delà des milieux naturels souvent mis à mal par des aménagements inadaptés au contexte.



A éviter



A privilégier

### 3. PRINCIPES

Une implantation des bâtiments en relation avec la rue afin d'assurer une continuité et une cohérence dans l'aménagement des espaces-rues\* doit se baser sur les principes suivants :

- L'implantation du bâtiment doit être cohérente avec la structure de la rue ou du quartier (modification du sol minimale, accès de plain-pied ou intégré à un talus).
- Il faut privilégier l'implantation à front de rue et/ou sur une limite latérale (si pas de problème de voisinage, d'intimité ou de nuisance).
- La trame parcellaire\* doit être préservée voire renforcée dans le cas de grande parcelle, tant pour un bâtiment unique que pour un habitat groupé ou encore pour le découpage dans le cadre d'un permis d'urbanisation.
- L'orientation favorable des pièces de vie doit être privilégiée (luminosité accrue, économie d'énergie par l'ensoleillement).
- L'espace préservé de la parcelle est plus grand et doit permettre soit une extension aisée de la construction soit la construction future d'un autre logement.
- De même, les espaces préservés doivent être l'occasion de réaliser un aménagement propice à la biodiversité.
- Les volumes secondaires (garage, appentis, car-port, ...) sont articulés au volume principal pour permettre d'accentuer l'intimité des espaces privatifs.
- Si la construction se fait sur un terrain en pente, elle est réalisée suivant cette pente en s'y intégrant (économie de rampe, de murs de soutènement, de talus, ...).

L'effet combiné de ces principes encourage les implantations réfléchies en fonction du contexte local, pour un cadre de vie de qualité, une meilleure inscription dans le paysage et une optimisation des économies d'énergie passives et stimule la qualité architecturale.

### 4. RECOMMANDATIONS

- Avant toute décision d'implantation, une analyse de la structure de la rue ou du quartier doit être réalisée sur base d'un plan cadastral et/ou d'une photo aérienne. En ce sens, les principes d'implantation du RGBSR\* doivent être privilégiés.
- L'implantation doit être réfléchi en fonction des éléments suivants : la topographie, l'exposition au soleil et les vents dominants.
- Une implantation étudiée en fonction du bâti voisin permettra de prévenir les conflits et les coûts (énergie et impétrants) et pourra améliorer l'intimité.
- En entrée de village, suivre les recommandations reprises dans la fiche-conseils « Les entrées de village ».



### 5. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Pour les constructions groupées : une réflexion globale permettant de rencontrer la préoccupation paysagère et la qualité architecturale doit être menée afin d'obtenir une densification adaptée au contexte.

## 6. OUTILS ET REFERENCES

- « *Construire le paysage de demain dans le PNPE* », GAL Entre-Sambre-et-Meuse/SPW-DGO4/PNPE, 2009.
- « *RGBSR – Le Plateau limoneux hennuyer* », MRW-DGATLP/FRW, 1998.

\*Voir glossaire